

LA RASSEMBLEUSE

Édition du **10 avril 2024**

Cophan.org

Appel de candidatures pour les Prix Papillon de la COPHAN

Dans le cadre de la Soirée gala du 14 juin 2024 prévue à 17 h 30 au Palais des congrès de Montréal, la remise des Prix Papillon de la COPHAN 2024 sera effectuée.

Les Prix Papillon de la COPHAN visent à promouvoir les bonnes pratiques d'inclusion et susciter leur généralisation dans les divers milieux selon « l'effet papillon » à l'image des diverses composantes ou initiatives en faveur de l'inclusion.

Cinq Prix Papillon seront attribués :

- Transport (adapté, taxi, collectif, aménagements, accès)
- Emploi, revenu et logement (logement, revenus, emploi, qualification/soutien)
- Éducation (dépistage, inclusion scolaire, accès aux services spécialisés)
- Santé et services sociaux (SAD, adaptation du domicile, hébergement)
- Accessibilité (programme ou politique, environnement, technologies).

L'appel des candidatures est en cours jusqu'au 12 mai 2024.

Les organismes dont l'initiative sera retenue par le comité de sélection bénéficieront chacun d'une plaque souvenir qu'ils pourront exhiber fièrement à leurs membres,



partenaires ou clients et leurs initiatives seront diffusées dans les médias des Coopératives de l'information, sur AMI-Télé, sur COGECO et dans de nombreux médias sociaux.

La COPHAN met en place un comité organisateur avec le soutien de sa permanence qui fera la sélection des initiatives reçues :

- Paul Lupien, président du CA de la COPHAN
- Les administrateurs du CA de la COPHAN
- Maxime Bélanger directeur du Secrétariat général, communications et affaires juridiques, OPHQ
- Claude Lavoie, membre associé du comité exécutif, conseiller municipal de la Ville de Québec
- Philippe St-Pierre, directeur marketing, Les Coops de l'information
- Bouba Slim, directrice Marketing & Communications-AMI-télé
- Michelle Collette, chargée des communications de Cogeco Média.

LA RASSEMBLEUSE

La Rassembleuse vise à assurer la liaison avec ses membres et ses partenaires et à informer le public des enjeux, des avancées et des demandes afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les personnes intéressées à recevoir *la Rassembleuse*, ou à cesser de la recevoir, peuvent transmettre leur demande à [Laurie Rodamel](#).

La permanence de la COPHAN : André Prévost, coordonnateur et conseiller stratégique, Mathieu Noël, chargé de projet, Laurie Rodamel, adjointe administrative et Stéphane Lacroix, responsable des communications.

Le président du Conseil d'administration : Paul Lupien.

Les membres du Conseil d'administration : François Bernier, Michel Gaudet, Sergeline Isidore, Lucie Nault et Dominique Salgado.

Remerciements à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la création de cette infolettre.

Photos : Pexels, Envato et Stéphane Lacroix. Logos gracieuseté des organisations. Montage « Prix Papillon » [Lacroix^{RP}.com](#)

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, la COPHAN, est la plus grande confédération multi-handicap de langue française en Amérique du Nord. Avec les quelque 50 organismes qui y sont affiliés, la COPHAN défend directement ou indirectement les droits de plus de 1 million de personnes en situation de handicap au Québec.

Prochaine parution : 26 avril 2024.



Vous l'avez sans doute remarqué à la page précédente, mais on vous le présente à nouveau : **le nouveau logo des Prix Papillon** qui a été réalisé par l'ami Julien Fontaine du CAPVISH.

On le trouve bien beau!

Allez jeter un coup d'oeil à la dernière page de ce numéro de la Rassembleuse. Une petite surprise vous attend!

Assemblée générale annuelle

On se retrouve au Palais des Congrès Montréal le 14 juin prochain!

- Assemblée générale annuelle — 13 h à 14 h 30 (membres seulement)
- Rencontre des membres et de partenaires
- Guide d'accessibilité de la COPHAN et ses collaborateurs — 15 h à 16 h 30 (membres et invités)
- Soirée gala de la remise des Prix Papillon à compter de 17 h 30 (membres, invités et inscriptions)

Appel de candidatures pour siéger au conseil d'administration de la COPHAN

3

Conseil d'administration de la COPHAN
Un premier appel de mise en candidature vous est transmis conformément au règlement général de la COPHAN pour la tenue de l'assemblée générale annuelle. Cet appel de candidatures est lancé auprès des membres votants de la COPHAN afin de poser leurs candidatures comme administrateurs de la Confédération.

À la suite de la réception des candidatures des membres intéressés à siéger au conseil d'administration de la COPHAN, un comité de sélection sera formé et évaluera leur conformité. Elles seront ensuite transmises à l'assemblée générale, afin de procéder à l'élection.

Nous vous rappelons que seuls les membres en règle avec droit de vote peuvent être élus au conseil d'administration de la COPHAN.

Telle candidature doit avoir un mandat d'une instance décisionnelle de son organisation indiquant son accord pour que son représentant puisse se présenter aux élections pour être élu au conseil d'administration de la Corporation.

Les administrateurs élus sortants de la COPHAN, avec demande de renouvellement de mandat sont :

- Kristen Robillard (SCSP du Québec) (à valider)
- Lucie Nault (ReQIS)

Les administrateur-administratrice coopté-es éligibles, avec dépôt de leur candidature sont :

- Sergeline Isidore (MBDE)
- Michel Gaudet (ASEQ-ASEC)

Les administrateurs présents, qui poursuivent leur mandat pour la prochaine année, sont :

- Paul Lupien (INÉÉI-PSH)
- Dominique Salgado (CAPVISH)

L'administrateur coopté intéressé à poursuivre sous réserve de sa cooptation par les membres qui seront élus ou en poursuite de leur mandat est :

- François Bernier pour son expertise, sans droit de vote

Nous vous rappelons que le conseil d'administration est normalement composé de 9 (neuf) membres actifs. À la lumière du nombre des administrateurs sortants et ceux qui poursuivent leurs mandats, la COPHAN a 7 (sept) postes d'administrateur à combler.

Si vous souhaitez faire partie du conseil d'administration de la COPHAN, veuillez faire parvenir votre dossier de candidature à l'attention de [Laurie Rodamel](#).

Votre dossier de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) devra impérativement être accompagné du formulaire qui vous pouvez obtenir auprès de madame Rodamel. La date butoir pour poser votre candidature est le 26 avril 2023.

LA RASSEMBLEUSE

Plus de 50 membres!



LA RASSEMBLEUSE

CQEA
Conseil Québécois
des Entreprises Adaptées



FÉDÉRATION DES
MOUVEMENTS PERSONNE
D'ABORD DU QUÉBEC

isamg

Intégration Sociale des Enfants
en Milieu de Garde


Finautonome


GAPHRY
Groupement des Associations
de Personnes Handicapées
du Richelieu-Yamaska

Handicapeut
Québec




INÉÉI - PSH
Institut National pour
l'Équité l'Égalité l'Inclusion


MBDE
Mon bras droit ÉDUC

CONNEXION >TCC.QC
Regroupement des associations de personnes
traumatisées craniocérébrales du Québec


RAPHGI
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
GASPÉSIE-LES-ÎLES


RAMQ
Vos droits, notre voie


RAPHO


rophrca
Regroupement des Organismes de Personnes Handicapées
Région Chaudière-Appalaches


**DéPhy
Montréal**
Le regroupement des organismes en
déficience physique de l'île de Montréal


RUTADP
Regroupement des Usagers du Transport Adapté Des Patriotes


Regroupement des usagers du transport
adapté de Sherbrooke Métropolitain (RUTASM)
189, rue Laurier Local 103
Sherbrooke (Québec) J1Y 4Z4
Tél. : 819 862-3311
Télec. : 819 862-3177
Courriel : rutasm@aide-internet.org


**RUTA
Montréal**

RUTAC-HR

RQMO
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES MALADIES ORPHELINES




RIPPH
Réseau international sur le
Processus de production du handicap

Société
canadienne
de la sclérose
en plaques
SP
MD
Division du Québec

ReQIS
Réseau québécois
pour l'inclusion sociale
des personnes sourdes
et malentendantes

Société Logique
design universel | universal design

**Vie autonome
Independent Living**

Montréal

Renouvellement des membres de la COPHAN pour 2024-2025

Vous l'avez vu à la page précédente, la Confédération à la vent dans les voiles avec plus de 50 membres **pour la première fois de sa riche histoire!** Ils recevront en mai prochain une invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 au Palais des congrès.

Par la suite, les membres en règle de la COPHAN recevront l'avis de convocation officiel et les documents nécessaires pour leur pleine participation à l'assemblée.

Nous vous rappelons que l'exercice du droit de vote en tant que membre actif votant aux assemblées générales est conditionnel au paiement de votre cotisation annuelle.

Nous vous invitons donc à adhérer ou à renouveler votre adhésion pour l'exercice 2024-2025 le plus tôt possible. N'hésitez pas à contacter [Laurie Rodamel](#) qui pourra vous assister à cet égard et répondre à vos questions.

La COPHAN a atteint un sommet historique avec 51 membres nationaux et régionaux au 31 mars 2024.

Les avantages pour devenir ou demeurer membre de la COPHAN sont nombreux :

- La Confédération dispose d'un réseau de contacts auprès d'entités gouvernementales (administratif et politique), dans l'optique de faire avancer les droits des personnes en situation de handicap (PSH)
- La permanence de la Confédération compte sur les services d'une équipe aguerrie en matière de persuasion, de communications, de stratégie; elle connaît ses dossiers
- En faisant partie de la COPHAN, vous parlez d'une seule voix avec plus d'une cinquantaine d'organisations locales, régionales et nationales
- Le financement de la COPHAN provient essentiellement du SACAIS et de ses membres; l'argent est utilisé en très grande partie pour mener à bien les dossiers que les membres nous confient
- La COPHAN est une organisation pleinement démocratique où toutes les voix sont entendues et prises en considération
- La COPHAN organise chaque année les Prix Papillon qui soulignent l'apport d'organisations et d'individus pour les causes liées aux PSH
- Deux billets pour participer aux gala des Prix Papillon
- Le conseil d'administration est composé majoritairement de membres en situation de handicap
- La COPHAN peut appuyer ses membres dans leurs projets
- La COPHAN publie son infolettre plus de 20 fois par an

LA RASSEMBLEUSE

- La COPHAN formule des demandes basées sur des besoins de personnes en situation de handicap qu'aucune structure gouvernementale ne peut faire en vertu de la solidarité bureaucratique ou étatique (p. ex : programme PAD, rente d'invalidité, comité national sur le transport, etc.)
- La COPHAN et ses membres organisent également d'autres événements d'envergure visant à faire connaître les enjeux auxquels font face les PSH.

Guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

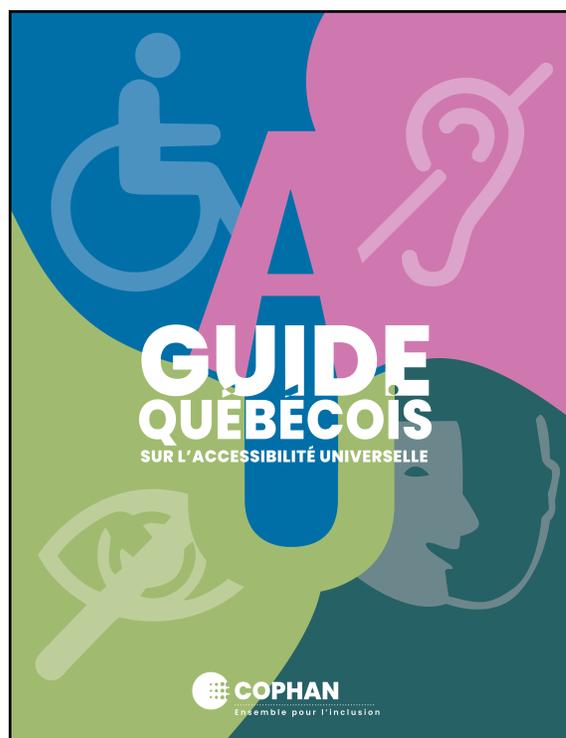
Dans l'Infolettre de la COPHAN du 2 février dernier, nous vous informions qu'à la mi-décembre 2023, la COPHAN avait obtenu un financement du gouvernement du Canada pour rédiger un guide des bonnes pratiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7

Nous vous informions aussi du fait que les membres du comité de pilotage du projet s'étaient réunis une première fois en janvier dernier pour lancer les travaux.

Membres du comité de pilotage

- Pierre-Étienne Gendron-Landry (Société Logique)
- Line Laforest (ASUQ)
- Paul Lupien (INÉÉI-PSH, président de la COPHAN)
- Sergeline Isidore (MBDE, membre du CA de la COPHAN)
- Dominique Salgado (CAPVISH, membre du CA de la COPHAN)
- François Bernier (Horizon B2B, membre du CA de la COPHAN)
- Christelle Montreuil (Idéaux)
- Julie-Anne Perreault
- André Prévost (COPHAN)
- Mathieu Noel (COPHAN)



Guide des bonnes pratiques (suite)

Le futur guide sur l'accessibilité de la COPHAN doit être complété, d'ici décembre 2024. Il sera constitué principalement de 30 fiches thématiques qui sont (par ordre alphabétique) :

1. Approvisionnement
2. Art et culture
3. Communication orale et écrite
4. Communications numériques
5. Conception et prestation de programmes et de services
6. Éducation post-secondaire
7. Éducation primaire et secondaire
8. Emploi
9. Environnement bâti
10. Événementiel
11. Hébergement (continuum public, privé et communautaire)
12. Immigration
13. Logement, habitation (Programme PAD)
14. Loisirs, sports, tourisme et camps de jour
15. Maladies rares
16. Mesures d'urgence et sécurité publique
17. Parcs et espaces verts
18. Participation citoyenne
19. Revenu
20. Santé environnementale
21. Service à la clientèle
22. Services de garde
23. Services de santé (services médicaux et hospitaliers)
24. Services sociaux (SAD et aides techniques)
25. Transport adapté
26. Transport collectif
27. Transport aérien et ferroviaire
28. Troubles neurodéveloppementaux
29. Urbanisme
30. Violence et sécurité

LA RASSEMBLEUSE

Guide des bonnes pratiques (suite)

Dans cette infolettre, nous vous avons dit, aussi, que les membres d'organismes de personnes ayant des limitations fonctionnelles seraient sollicités sous peu pour répondre à un court questionnaire portant sur leurs besoins en ce qui a trait à l'accessibilité universelle, le but étant de mettre en lumière l'écart entre les normes d'accessibilité actuellement en vigueur, les bonnes pratiques au Canada et ailleurs dans le monde en matière d'accessibilité universelle et les besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le guide sera offert en français et en anglais, en formats réguliers (document imprimé et Web) et en médias substitués.

C'est ici que nous avons besoin de vous ! Nous avons besoin de savoir qui, parmi vous, serait intéressé à distribuer ce questionnaire à ses membres ou à y répondre?

Trois (3) modalités s'offrent à vous. Soit que votre membre remplisse le questionnaire lui-même, soit qu'il-elle prenne contact avec Mathieu Noël, chargé de dossiers de la COPHAN, pour qu'il le remplisse virtuellement avec lui-elle, soit que vous organisiez un groupe de discussion avec de vos membres pour nous faire part de leurs réponses au questionnaire. Dans ce dernier cas, la COPHAN pourrait vous aider par l'animation et la prise de notes. Rappelons que les informations colligées seront ventilées dans la ou les fiches concernées.

Que vous soyez intéressé par l'une ou l'autre de ces modalités, inscrivez-vous par [courriel](#) auprès de Mathieu pour recevoir le questionnaire ou pour prendre un rendez-vous.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !



LA RASSEMBLEUSE

Comité sur le transport adapté

La COPHAN tire l'alarme périodiquement dans ce dossier avec pour résultat quelques avancées timides. Les RUTA ont souligné dans un texte publié dans la Presse la faiblesse du transport individuel adapté qui périlite depuis de nombreuses années et des éléments de solutions qui tardent à prendre forme.

La COPHAN ajoute aux constats posés de nombreux problèmes de gestion liés à la reddition de comptes trop flasque, la gestion en silo et le manque de participation des utilisateurs dans les différentes structures (sociétés de transport et Services de transport adapté). Il faudra songer à des mises en commun et à la modernisation de nombreuses structures, notamment au plan informationnel, en plus d'intégrer des territoires non desservis ou trop peu.

On entend toujours plus parler des gens d'affaires et du transport aérien qui se mobilisent pour le rendre plus accessible. Néanmoins, en mai 2023, la COPHAN demandait à la ministre Geneviève Guilbault la PSH. Après de multiples balbutiements bureaucratiques menés par l'OPHQ, sans avoir consulté la COPHAN comme réelle partie prenante, ce comité s'est réuni une première fois le 25 mars dernier.

Le comité consultatif sur le transport des personnes en situation de handicap est présidé par le député de Drummond-Bois-Francs et adjoint gouvernemental de la ministre, M. Sébastien Schneeberger. Merci, madame Guilbault, nous apprécions votre disponibilité et votre ouverture pour améliorer la situation actuelle qui dure depuis trop d'années.





Dominique Salgado du CAPVISH et André Prévost de la COPHAN participait à l'annonce du Budget 2024-2025 du gouvernement Legault

Le gouvernement annonce la fin des clauses discriminatoires pour les personnes invalides dans la loi de la RRQ

Bravo à toutes les personnes ayant permis cette grande victoire! La COPHAN est heureuse de sa contribution dans ce dossier qui va bénéficier à de nombreuses personnes en situation de handicap.

11

Vous pourriez en bénéficier vous-même! Ces milliers de dollars additionnels, dans plusieurs cas, permettront à de nombreuses personnes à mieux se loger, à mieux se nourrir et peut-être à se divertir un peu. De nombreux liens entre les divers dossiers qui contribuent à l'inclusion des personnes handicapées justifient la solidarité du milieu associatif.

Merci à tous et spécialement aux partis d'opposition de L'Assemblée nationale, à Mémo Québec, à Me Sophie Mongeon et ses collègues, Kevin McLean et sa mère, Les invalides au Front pour cette belle mobilisation réussie. Merci finalement au ministre d'avoir finalement accepté de laisser tomber cette malheureuse pénalité.

La plainte que la COPHAN a déposée à l'ONU est donc devenue caduque.

La défense des droits collectifs des personnes en situation de handicap est la seule mission de la COPHAN. Ce dossier, comme de nombreux autres, démontre que ce rôle est essentiel, car les structures étatiques vouées aux personnes en situation de handicap ne s'impliquent pas ou trop peu dans les différentes mesures susceptibles d'améliorer la vie de centaines de milliers de Québécois-ses (revenu, emploi, transport, domicile, nouveaux handicaps, accessibilité, éducation, etc.).

Au Québec le temps est venu de revoir nos ambitions à la hausse, de se donner des cibles plus audacieuses à atteindre. Le regroupement des forces vives du milieu contribue au mieux-vivre ensemble.

LA RASSEMBLEUSE

Le vent dans les voiles

On vous l'a dit à plusieurs reprises. Vous l'avez remarqué. La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec a vraiment le vent dans les voiles.

Les partenariats avec **AMI-télé**, les **COOPS de l'information**, l'**OPHQ** et plusieurs **député-es provinciaux** ont été renouvelés et nous en sommes ravis. Mais nous avons aussi négocié de nouvelles ententes avec **Cogeco Média** et la **Ville de Québec**.

Nous les remercions du fond du cœur. Leur apport contribue à créer le fameux « effet papillon » dont André Prévost, notre coordonnateur et conseiller stratégique, nous parle depuis si longtemps.

Mais on a une autre bonne nouvelle pour vous aujourd'hui : le **Local 1999 du syndicat des Teamsters** devient notre partenaire principal pour cette édition des Prix Papillon.

Le Local 1999 est un allié des personnes en situation de handicap depuis près de 50 ans puisqu'il contribue au financement de la Fondation Papillon qui, elle, vient en aide aux enfants en situation de handicap et à leurs parents. Le Teamsters Local 1999 représente plus de 20 000 membres dans tous les secteurs d'activité au Québec!

C'est un « match » parfait!

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail dans ce dossier de l'ami Stéphane Lacroix, puisqu'il a été le directeur des communications du syndicat des Teamsters canadiens pendant plus de 20 ans avant de se joindre à nous.

Je souhaite longue vie à ce partenariat et, remerciements à tous et toutes de faire de cet événement un succès.

En plus, nous aurons d'autres annonces à faire très, très bientôt! Champagne!

— **Paul Lupien**, président de la COPHAN

12

TEAMSTERS LOCAL 1999
présente les
Prix Papillon
COPHAN
Ensemble pour l'inclusion

Ressentez
l'effet papillon
14 juin 2024
Palais des congrès
Montréal

Avec le soutien de:

VILLE DE QUÉBEC
Office des personnes handicapées Québec
AMI télé
COGECO MEDIA
LES COOPS DE L'INFORMATION